**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2024
COMMUNE DE VOSNON**

La réunion a débuté le 13 février 2024 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur PELLETIER Denis.

**Membres présents :** Monsieur FAILLOT YVON, Monsieur PELLETIER DENIS, Madame RODRIGUEZ SANDY, Madame MANIOT JOCELINE, Madame BOSSUOT JACQUELINE, Monsieur MIGNON JEAN-CLAUDE, Monsieur BOURGUIGNON Bruno, Monsieur JERGER JEAN-MARIE, Monsieur VERRIER CEDRIC

**Membres absents représentés :**

Madame NEVOT SEVERINE Pouvoir donné à Mme RODRIGUEZ SANDY

**Membres absents :**

Approbation du dernier compte rendu

**2024\_02\_01 - Modification des statuts du SDDEA**

Lors de l’Assemblée Générale du 09 novembre 2023, le Président, Nicolas Juillet, a présenté à l’ensemble des délégués présents les propositions d’évolution des statuts du SDDEA visant à créer un outil de gestion des infrastructures et équipements mutualisé au service des COPE notamment au titre de la mise en œuvre des schémas directeurs d’alimentation en eau potable.

Par courrier en date du 15 décembre 2023, le SDDEA a sollicité l’organe délibérant de notre collectivité afin de rendre un avis sur les modifications statutaires proposées

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE de rendre** un avis favorable aux propositions statutaires adoptées par l’Assemblée Générale du SDDEA lors de sa séance du 09 novembre 2023, **de donner pouvoir** à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote, **de transmettre** la présente délibération au représentant de l’Etat dans le département et au Président du SDDEA.

**2024\_02\_02 - Frais de scolarité 2023/2024 de l'école d'Auxon**

Vu la délibération du Conseil Municipal **d'AUXON** en date du 5 Janvier 2024, fixant à 868.56 € la participation par élève pour les enfants fréquentant les écoles maternelle et élémentaire d'AUXON et domiciliés à Vosnon, pour l'année scolaire 2023 / 2024.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, ACCEPTE le montant de cette participation, soit 18 élèves à 868.56 € soit un total global de 15 634.08 € et DIT que ce montant sera inscrit au budget 2024

**2024\_02\_03 - O.N.F : prévision de travaux 2024**

Monsieur le Maire présente le programme des travaux de forêt, parcelle 21 travaux sylvicoles, cloisonnement et maintenance mécanisée

Monsieur le Maire présente le programme des travaux de forêt, parcelle 21.1 travaux sylvicoles, dégagement manuel des régénérations naturelles

Après en avoir délibéré et vu le devis présenté par l’O.N.F, Le Conseil Municipal à l’unanimité,

**ACCEPTE** le programme de l’O.N.F d’un montant total de 6 320.00 € HT en section d’investissement.

**2024\_02\_04 - Evasion Paysage : contrat d'entretien 2024**

Monsieur le Maire présente un devis de l’entreprise EVASION PAYSAGE concernant l’entretien des espaces verts de la commune pour un montant de 4 797.27 € TTC.

Le Conseil Municipal à l’unanimité décide de reconduire le contrat pour l’année 2024 d’un montant de 4797.27 € et autorise le Maire à signer le devis.

**2024\_02\_05 - Heurelec : devis 2024/2025**

Monsieur le Maire présente un devis de l’entreprise HEURELEC concernant la maintenance des horloges de la Mairie et de l’église pour un montant de 610.20 € HT.

Le Conseil Municipal à l’unanimité décide de reconduire le contrat pour l’année 2024 d’un montant de 610.20 € HT et autorise le Maire à signer le devis.

**2024\_02\_06 - Vérification des poteaux incendie : choix du devis**

Il est obligatoire tous les 2 ans de procéder à la vérification des bornes incendie de la commune au nombre de 13. En ce sens, Monsieur le Maire expose 2 devis : SDDEA : 509.50 € TTC et Aube Sécurité Incendie : 482.88 € TTC.

Le Conseil Municipal à l’unanimité décide de retenir le devis d’Aube Sécurité Incendie d’un montant de 482.88 € et autorise le Maire à signer le devis.

 **- Mise à jour de la liste d'affouage 2024/2025**

La liste est consultable au tableau d’affichage pendant 1 mois à compter du mardi 20 Février 2024

 **- Mise en conformité pour les animaux errants**

Madame Sandy RODRIGUEZ informe qu’il est obligatoire pour les communes de se mettre en conformité pour la divagation des animaux. Elle rappelle l’art LR212 du code rural qui explique les modalités de prise en charge. A savoir avoir une fourrière communale ou passer une convention avec une fourrière. Le coût pour la commune serait de 0.80cts / habitants + un paiement par intervention

La commune doit être en mesure d’identifier l’animal, si le propriétaire n’est pas retrouvé, il appartiendra à la commune de régler les frais de gardiennage.

Il est décidé d’acheter un lecteur à puce.

Il va être réfléchi pour aménager un local dans l’ancienne grange afin d’accueillir les chiens temporairement dans l’attente de retrouver les propriétaires.

**Questions diverses**

\* Relevé compteur eau : du jeudi 11 au 15 Avril 2024, veillez à la propreté et à l’accessibilité du compteur

\* Aide du Département pour les communes de – de 250 habitants :

Plafond annuel de 10000€ HT X 2, à hauteur de 50% de la dépense.

\* Investissement dans la salle des fêtes :

Prévision d’acheter un four, une cuisinière ou des 5 feux gaz pour la cuisine

Prévision d’acheter tables et chaises pour la salle

Monsieur le Maire et le 1er adjoint ont rencontré AM Pro et demander un devis à JBD

Monsieur Bouguignon se charge de contacter Aube froid

\* Devis du Département :

Marquage de rive en pointillé jusqu’au virage rue de la lisse, passage piéton de la Mairie et de la Résidence. Voir pour rallonger un peu.

Il est évoqué un problème de vitesse dans cette portion, une zone 30 est prévue.

Devis pour remettre du gravillon sur le parking derrière la mairie en prévision de la pétanque.

\* Proposition énergie renouvelable : RP Global

La commune n’est pas favorable à un parc éolien

\* Stationnement de longue durée sur les trottoirs : arrêté d’interdiction à venir à la réception des travaux d’aménagement routier.

\* Orange : proposition reprise de la téléphonie

Il ne s’agit pas d’Orange, mais une entreprise ecotel pro. Après appel à Orange, il ne travaille pas en prestataire avec eux, qu’ils ne connaissent pas. Il s’avère que leur proposition est encore plus cher, même en rachetant les frais de résiliations anticipées. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite et d’attendre pour dénoncer Connexx dès que cela sera possible.

\* Rappel : les propriétaires de chiens sont responsables des nuisances causées par leurs animaux. Ils sont tenus de veiller à leur non divagation sur la voie publique et doivent s’assurer que leurs aboiements n’entravent pas la tranquillité du voisinage.

\* La Mairie d’Ervy le Chatel recherche bénévoles et/ou associations pour l’organisation du passage de la flamme olympique le samedi 13/07/24. Prendre contact avec J-M CAGNIART au 03.25.70.50.36.